DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LYON

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2	25
code des collectivités territoriales :	35

Séance du : 15 octobre 2020

Compte-rendu affiché le 19 octobre 2020

Date de convocation

du Conseil Municipal: 9 octobre 2020

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

LOGEMENT

ADHÉSION À LA CHARTE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DES LOGEMENTS ADAPTÉS 2020-2025

Délibération: 10.2020.067

Transmis en préfecture le :

19 octobre 2020

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK, Aurélien CALLIGARO, Eliane NAVILLE, Nejma REDJEM

Pouvoirs:

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Eric VALOIS à Marylène MILLET, Sonia MONFORT à Ikrame TOURI, Laurent KAZMIERCZAK à Delphine CHAPUIS, Aurélien CALLIGARO à Philippe MASSON, Eliane NAVILLE à Jean-Christian DARNE, Nejma REDJEM à Eric PEREZ

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR: Madame Ikrame TOURI

Par délibération en date du 16 décembre 2019, la Métropole de Lyon a adopté une charte de partenariat visant à mobiliser les partenaires pour la production d'une offre de logements adaptés.

Cette charte vise à favoriser le développement de logements adaptés dans l'offre nouvelle et l'offre existante afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

La charte de partenariat en faveur des logements adaptés qui est proposée, porte à la fois sur la construction neuve et le parc existant des bailleurs sociaux mais également du parc privé. La Métropole souhaite, par cette charte, encourager l'ensemble des bailleurs, promoteurs, acteurs associatifs et financeurs à produire une offre adaptée aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

À travers cette charte de partenariat, la volonté de la Métropole est de pouvoir mobiliser ses partenaires en leur apportant un soutien méthodologique et une approche collective de façon à définir un cadre d'actions commun. L'objectif également poursuivi par l'ensemble des partenaires de disposer d'une meilleure connaissance de l'offre adaptée pourra trouver une réponse à travers cette démarche.

Par la signature de cette charte, la Métropole souhaite engager une démarche dynamique autour de ces questions. Elle s'engage auprès de ses partenaires à s'appuyer sur leurs expériences et expertises pour faire évoluer en tant que de besoin les outils et les modalités d'intervention développés dans ce cadre.

Ainsi, la Métropole a souhaité associer la commune en tant qu'acteur du développement de cette offre et notamment pour sa connaissance des besoins de son territoire.

Il est proposé aux communes d'adhérer à cette démarche en devenant signataires de la charte.

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération métropolitaine n° 2019-4049 du 16 décembre 2019 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n°1 du 05 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- APPROUVER l'adhésion à la charte métropolitaine en faveur des logements adaptés sur la période 2020-2025;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la charte métropolitaine en faveur des logements adaptés sur la période 2020-2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ikrame TOURI, Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.